

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY  
TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY LE MARDI 14 SEPTEMBRE 2010 À 20H30 À  
LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- ROBERT BEAUMONT, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- RICHARD GALIBOIS, représentant de la municipalité de Berthier-sur-Mer
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 24 août 2010
4. RENCONTRES
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
    - 5.1.1 État de situation relativement à l'échéancier de travail
    - 5.1.2 Dépenses versus budget
      - 5.1.2.1 Demande de paiement n° 7
      - 5.1.2.2 Avis de motion – Règlement n° 2010-68 modifiant les règlements d'emprunt n° 2009-66 et n° 2008-64 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 825 000 \$ à 5 300 000 \$ pour l'acquisition et l'aménagement des blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirlpool
      - 5.1.2.3 Programme de subvention – Dépôt de la réclamation n° 1
    - 5.1.3 Soumissions
      - 5.1.3.1 Lot 3.4 – Construction d'un hall d'entrée, aménagement de l'enveloppe extérieure et travaux de plomberie de base
      - 5.1.3.2 Lot 3.5 – Appel d'offres public
    - 5.1.4 Locataires potentiels
    - 5.1.5 Enclos grillagé
    - 5.1.6 Œuvre d'art – Demande de l'artiste

- 5.1.7 Régie du bâtiment – Réponse - Demande pour le quatrième niveau
- 5.2 Dossier Immigration
- 5.3 Photocopieur
- 5.4 Dossier Chemin de fer Québec Central – Suivi
- 5.5 Demande d'appui du Cégep Lévis-Lauzon – AEC en gestion et gouvernance des municipalités
- 5.7 Dossier éolien - Facturation
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Pacte rural
    - 6.1.1 Rapport du Comité de suivi du Pacte rural
  - 6.2 Modification de la réglementation d'urbanisme
    - 6.2.1 Berthier-sur-Mer
    - 6.2.2 Ville de Montmagny
    - 6.2.3 Ville de Montmagny – Allée d'accès au stationnement
    - 6.2.4 Ville de Montmagny – Piscine extérieure
  - 6.3 Forêt privée
    - 6.3.1 Agence de mise en valeur des forêts privées
    - 6.3.2 Comité de suivi de la réglementation
  - 6.4 Projets régionaux
    - 6.4.1 Gestion des oies
    - 6.4.2 Versements pour la réalisation des projets régionaux
  - 6.5 Stratégie touristique
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Demande d'appui à Bombardier
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de septembre 2010
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 8 septembre 2010
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Inspecteur agraire et autre
  - 10.2 Programme des municipalités très dévitalisées
  - 10.3 Cours d'eau Saint-Paul-de-Montminy – Travaux
  - 10.4 International de traîneaux à chiens
  - 10.5 Membres du Comité consultatif agricole
  - 10.6 Entente avec la SIQ – Édifice Amable-Bélanger
  - 10.7 Membre du Comité du budget 2011
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 24 AOÛT 2010**

**2010-09-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
 APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 24 août 2010 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE**

## 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

### 5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

#### 5.1.1 ÉTAT DE SITUATION RELATIVEMENT À L'ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL

- CONSIDÉRANT qu'un calendrier de séquence des lots réalisés et à faire est déposé au Conseil de la MRC;
- CONSIDÉRANT que les deux prochains lots nécessiteront une rencontre de coordination entre les deux entrepreneurs et beaucoup de suivi de chantier pour s'assurer que tout se déroule bien au niveau des deux contrats;
- CONSIDÉRANT que suite aux informations reçues en matière de santé et sécurité de chantier, la MRC doit obligatoirement gérer cet aspect;
- CONSIDÉRANT les demandes de prix faites auprès de trois entreprises qui offrent des services en santé et sécurité et la recommandation de la direction;

2010-09-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny accepte l'offre de ROCHE, Ingénieurs-conseils, pour un budget maximal autorisé de 8 740 \$, plus les taxes, pour la fourniture des services suivants en santé et sécurité du travail:

- Mentorat pour questions et actions	1 200 \$
- Élaboration du programme de prévention	2 880 \$
- Visites de chantier	4 660 \$

**ADOPTÉ**

#### 5.1.2 DÉPENSES VERSUS BUDGET

##### 5.1.2.1 Demande de paiement n° 7

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à KAMCO inc., plus bas soumissionnaire conforme, après un appel d'offres public pour la réfection de l'enveloppe extérieure;
- CONSIDÉRANT l'estimé n° 7 au montant de 79 670,54 \$, taxes incluses, et la recommandation de l'architecte reçue à ce sujet;

2010-09-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la septième demande de paiement au montant de 79 670,54 \$, taxes incluses, à KAMCO inc. dans le cadre du contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'Édifice Amable-Bélanger.

**ADOPTÉ**

**5.1.2.2 Avis de motion – Règlement n° 2010-68 modifiant les règlements d'emprunt n° 2009-66 et n° 2008-64 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 825 000 \$ à 5 300 000 \$ pour l'acquisition et l'aménagement des blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirlpool**

**RÈGLEMENT N° 2010-68 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 2009-66 ET N° 2008-64 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 4 825 000 \$ À 5 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES BLOCS « D » ET « E » DE L'ANCIENNE USINE WHIRLPOOL**

**Avis de motion**

Je, Pierre Thibaudeau, maire de Saint-Fabien-de-Panet, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement d'emprunt n° 2010-68 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 2009-66 ET N° 2008-64 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 4 825 000 \$ À 5 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES BLOCS « D » ET « E » DE L'ANCIENNE USINE WHIRLPOOL sera adopté lors d'une prochaine session.

**5.1.2.3 Programme de subvention – Dépôt de la réclamation n° 1**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a actuellement déboursé plus de 1M \$ pour les travaux de réaménagement de l'Édifce Amable-Bélanger;
- CONSIDÉRANT que ce projet bénéficie d'une subvention de 50 % (maximum 2,1M \$) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);
- CONSIDÉRANT que le programme permet de déposer des demandes de remboursement fractionnées;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déjà procédé au financement permanent d'une somme de 500 000 \$ en janvier 2010;

**2010-09-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le dépôt d'une première demande de financement pour une somme de 500 000 \$ relativement à la subvention confirmée pour un maximum de 2,1M \$ pour le projet d'aménagement de l'Édifce Amable-Bélanger.

**ADOPTÉ**

5.1.3 SOUMISSIONS

**5.1.3.1 Lot 3.4 – Construction d'un hall d'entrée, aménagement de l'enveloppe extérieure et travaux de plomberie de base**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à une demande de soumission par appel d'offres public le 2 août 2010 en vue de la réalisation du *Lot 3.4 – Construction d'un hall d'entrée, aménagement de l'enveloppe extérieure et travaux de plomberie de base*;
- CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue;

<b>ENTREPRISE</b>	<b>PRIX SOUMIS</b>
Lévis Construction	801 771,87 \$, plus les taxes

**2010-09-06**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de l'entreprise LÉVIS CONSTRUCTION, seul soumissionnaire conforme pour une somme de 801 771,87 \$, plus les taxes, pour la réalisation du *Lot 3.4 - Construction d'un hall d'entrée, aménagement de l'enveloppe extérieure et travaux de plomberie de base*.

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise également la directrice générale à négocier l'option « Niveau du plancher du RDC » selon les besoins du client et le tout après approbation par le Comité des locaux.

**ADOPTÉ**

**5.1.3.2 Lot 3.5 – Appel d'offres public**

- CONSIDÉRANT que le dernier lot intitulé « *Lot 3.5 – Aménagement intérieur de l'Édifice Amable-Bélanger* » vise à permettre la finalisation de l'aménagement intérieur en vue de leur location à nos clients;
- CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être réalisés à compter de janvier 2011 pour livraison vers le 1<sup>er</sup> mars 2011;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres publique conformément à la loi;

**2010-09-07**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de soumission par appel d'offres public pour le « *Lot 3.5 – Aménagement intérieur de l'édifice Amable-Bélanger* » au cours du mois d'octobre pour ouverture en novembre 2010.

**ET QUE** les prochaines sessions du conseil soient les suivantes:

- Le mardi 19 octobre : Session annulée
- Le mardi 2 novembre: Session régulière du conseil
- Le mardi 16 novembre: Session régulière du conseil
- Le mercredi 24 novembre: Session statutaire du budget 2011

**ADOPTÉ**

#### 5.1.4 LOCATAIRES POTENTIELS

Un compte-rendu des dernières discussions entre la MRC et les locataires potentiels est fait auprès des membres de la MRC de Montmagny.

#### 5.1.5 ENCLOS GRILLAGÉ

En attente de la réalisation de la condition.

#### 5.1.6 ŒUVRE D'ART – DEMANDE DE L'ARTISTE

Suite à une demande d'inscription additionnelle de la part de l'artiste, M. Pierre Bourgault, et à la réponse négative du conseil à cet effet, il a été convenu entre les deux parties, lors d'une rencontre tenue le 13 septembre dernier, de transmettre la recommandation suivante au ministère de la Culture en lieu et place de l'inscription additionnelle initiale demandée :

*" Hommage aux bâtisseurs et aux travailleurs "*

#### 5.1.7 RÉGIE DU BÂTIMENT – RÉPONSE – DEMANDE POUR LE QUATRIÈME NIVEAU

La MRC a reçu de la Régie du bâtiment du Québec la confirmation officielle permettant d'avoir un seul escalier d'accès pour le quatrième niveau, moyennant certaines mesures d'atténuation de risques.

### **5.2 DOSSIER IMMIGRATION**

- CONSIDÉRANT qu'une première réunion de travail avec les organismes interpellés (MRC, CLD, SARI, CJE, CARE, GAMN et CRM) pour éventuellement démarrer la Table de concertation en immigration a eu lieu le jeudi 9 septembre 2010;
- CONSIDÉRANT qu'un des objectifs de cette rencontre était de s'entendre sur le rôle de chacun des organismes dans ce dossier ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail relativement à la composition de la Table de concertation en immigration;

**2010-09-08**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny accepte les recommandations du comité de démarrage du dossier IMMIGRATION à l'effet que le CJE soit désigné l'organisme assumant le leadership du dossier et que le GAMN soit désigné l'organisme d'accueil et de référence des immigrants pour la région;

**QUE**, tel que recommandé par le comité de travail, la Table de concertation en immigration soit composée de la façon suivante :

MRC – Le préfet (Jean-Guy Desrosiers)	1
MRC – La directrice générale (Nancy Labrecque)	1
Maire de municipalité locale (Maire-Eve Proulx)	1
Immigrant (Nord et Sud)	2
Représentant du CLÉ	1
Représentant du CLSC	1
Représentant du MICC	1
Représentant du CLD	1
Représentant du SARI	1
Représentant de la CSCS	1
Représentant du Centre d'études collégiales de Montmagny	1
Représentant du GAMN	1
Représentant de l'ABC des Hauts-Plateaux	1
Représentant du CJE (Isabel Proulx-Heinz)	1
Représentant du CARE	1
Représentant des employeurs	1
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

**QUE** la MRC de Montmagny s'occupe de faire parvenir les invitations aux organismes ciblés afin qu'ils délèguent un ou des représentant(s).

**ADOPTÉ**

### 5.3 PHOTOCOPIEUR

- CONSIDÉRANT que nous avons demandé à notre fournisseur local des prix pour la location de deux photocopieurs;
- CONSIDÉRANT les offres déposées et les négociations à ce sujet;

2010-09-09

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la location (de base) des deux photocopieurs suivants pour une somme de 12 654,28 \$, taxes incluses, pour une période de 24 mois, soit :

- . Modèle CANON IRC-3080, copieur N&B et couleur
- . Modèle CANON Image Runner 6570, copieur N&B

**ADOPTÉ**

### 5.4 DOSSIER CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL - SUIVI

La CRÉ a procédé à l'embauche d'une nouvelle chargée de projet.

La MRC Robert-Cliche a adopté une résolution autorisant la signature de l'entente.

De notre côté, nous sommes dans l'attente de la confirmation des trois conditions (discussion sera faite entre nos deux CLD respectifs) avant de procéder à la signature de l'entente tripartite.

Pour la demande de la MRC du Haut-Saint-François, ce sujet sera discuté à la prochaine table du Comité de commercialisation pour le suivi du dossier du chemin de fer.

#### **5.5 DEMANDE D'APPUI DU CÉGEP LÉVIS-LAUZON – AEC EN GESTION ET GOUVERNANCE DES MUNICIPALITÉS**

- CONSIDÉRANT que le CÉGEP Lévis-Lauzon entend offrir une AEC (Attestation d'études collégiales) en gestion et gouvernance des municipalités;
- CONSIDÉRANT que cette formation serait offerte en Chaudière-Appalaches ce qui est un avantage pour nos municipalités;

**2010-09-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande du CÉGEP Lévis-Lauzon dans ses démarches pour la mise en place d'une AEC en gestion et gouvernance des municipalités;

**QUE** l'on demande au cégep de travailler en concertation avec les associations municipales afin de s'assurer que la formation offerte réponde aux besoins des municipalités.

**ADOPTÉ**

#### **5.6 DOSSIER ÉOLIEN –FACTURATION**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny avait mandaté deux professionnels pour l'assister dans ses démarches de négociation avec le partenaire NORTHLAND en vue du dépôt d'un projet de parc éolien dans la MRC de Montmagny, plus précisément dans la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro Québec;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, l'initiatrice du projet avec le promoteur privé, s'est également engagée à partager 50 % des coûts des honoraires professionnels;

**2010-09-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME  
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement des honoraires professionnels suivants :

- |                                        |                      |
|----------------------------------------|----------------------|
| . Patrick Côté, consultant             | 490 \$, plus taxes   |
| . Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats | 5 000 \$, plus taxes |

**QUE** la MRC de Montmagny refacture la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour 50 % des frais payés aux professionnels dans ce dossier.

**ADOPTÉ**

### **6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **6.1 PACTE RURAL**

##### **6.1.1 RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI DU PACTE RURAL**

Sujet reporté.



## 6.2 MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

### 6.2.1 BERTHIER-SUR-MER

Le coordonnateur à l'aménagement informe le conseil de la recommandation du Comité consultatif agricole concernant le nouveau règlement de zonage de Berthier-sur-Mer.

Recommandations du CCA de la MRC de Montmagny au conseil des maires :

Le règlement de zonage de Berthier-sur-Mer proposé est conforme aux orientations et règlements de la MRC de Montmagny concernant la zone agricole sauf pour deux points qui font l'objet des recommandations suivantes.

#### 4.1.5.1 : **Épandage de fumier sur la propriété de l'exploitant**

Considérant que le RCI sur la cohabitation en milieu agricole recommande de ne pas adopter de normes d'épandage et que celles qui pourraient être adoptées (orientations gouvernementales) sont très limitées par rapport à ce qui est proposé dans le règlement de Berthier-sur-Mer.

Recommandation : Il est proposé d'exclure l'article 4.1.5.1 de l'avis de conformité qui sera émis par la MRC.

#### 4.1.5.2 : **Établissement de production animale sur fumier liquide**

Considérant que le RCI assume en partie une protection du territoire de la municipalité en matière de gestion des contraintes.

Recommandation : Il est proposé de :

- 1 : Changer le terme « Exploiteur » par « Exploitant »;
- 2 : définir le terme « Exploitant » comme étant le propriétaire de l'établissement ou la personne responsable des installations pour une personne morale propriétaire et;
- 3 : indiquer que l'obligation en ce qui a trait au lieu de résidence soit d'obliger l'exploitant à demeurer sur le territoire de la municipalité plutôt que sur le ou un des lots de l'exploitation.

2010-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre le certificat de conformité à la municipalité de Berthier-sur-Mer concernant la majeure partie de la réglementation d'urbanisme (plan d'urbanisme, zonage, lotissement, construction, émission de permis, administratif, dérogations mineures, PIIA) modifiant dans son ensemble la réglementation d'urbanisme actuelle en vigueur.

**QUE** la MRC de Montmagny avise la municipalité de Berthier-sur-Mer que l'article 4.1.5.1 portant sur l'épandage ne fait pas l'objet de la conformité.

**QUE** la MRC de Montmagny accepte la conformité de l'article 4.1.5.2 s'il est formulé de la façon suivante :

« **4.1.5.2** **Établissement de production animale sur fumier liquide**

L'exploitant d'un nouvel établissement de production animale sur fumier liquide doit certifier qu'il réside sur le territoire de la municipalité de Berthier-sur-Mer et que l'établissement est muni d'un système adéquat de contrôle des odeurs lors de l'entreposage et de l'épandage.

Définition de « Exploitant »: Le propriétaire de l'établissement ou la personne responsable des installations pour une personne morale. »

**ADOPTÉ**

6.2.2 VILLE DE MONTMAGNY

**2010-09-13**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny concernant la modification à la réglementation d'urbanisme visant à agrandir la zone Rb-100 à même la zone Ib-11 si le projet déposé à la MRC n'est pas changé à la fin du processus de consultation.

**ADOPTÉ**

6.2.3 VILLE DE MONTMAGNY - ALLÉE D'ACCÈS AU STATIONNEMENT

**2010-09-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny concernant la modification à la réglementation d'urbanisme déposée à la MRC le 8 septembre 2010 et visant à adopter de nouvelles normes en matière d'entrée d'accès aux aires de stationnement.

**QUE** cette autorisation ne soit valide que si, après le processus de consultation, le règlement adopté par la Ville de Montmagny demeure identique à celui déposé à la MRC.

**ADOPTÉ**

6.2.4 VILLE DE MONTMAGNY – PISCINE EXTÉRIEURE

**2010-09-15**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT  
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny concernant la modification à la réglementation d'urbanisme traitant l'implantation de piscines extérieures remplaçant l'article 5.30.2 du règlement de zonage.

**ADOPTÉ**

### **6.3 FORÊT PRIVÉE**

#### 6.3.1 AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

**2010-09-16**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny nomme M. Daniel Racine à titre de représentant substitut pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

**QUE** la MRC de Montmagny avise l'agence que pour une période indéterminée, le substitut de la MRC siègera au conseil d'administration de celle-ci.

**ADOPTÉ**

#### 6.3.2 COMITÉ DE SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION

**2010-09-17**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny nomme M. Réal Bolduc à titre de membre du Comité Forêt en remplacement de M. Rosario Bossé durant son absence.

**ADOPTÉ**

### **6.4 PROJETS RÉGIONAUX**

#### 6.4.1 GESTION DES OIES

Le coordonnateur à l'aménagement a été informé de la volonté du Service canadien de la faune de participer au projet de gestion intégrée des oies pour une valeur de 35 000 \$. M. Benoît Gendreau et le coordonnateur à l'aménagement prépareront le protocole qui liera le SCF et la CDEMM (organisme du milieu).

#### 6.4.2 VERSEMENTS POUR LA RÉALISATION DES PROJETS RÉGIONAUX

**2010-09-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny procède aux versements des montants identifiés au tableau suivant et en transmette le paiement aux

partenaires, le tout conformément aux prévisions budgétaires 2010 adoptées:

<b>Projets régionaux - Septembre</b>		
<b>Organisme - Projet</b>	<b>Versement</b>	<b>% à date</b>
Communications régionales Montmagny	11 750 \$	100 %
Tourisme CLD	60 000 \$	App. 50 %
Parc régional des Appalaches	34 000 \$	100 %
CLD (fonctionnement)	42 450 \$	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>148 200 \$</b>	

**ADOPTÉ**

## **6.5 STRATÉGIE TOURISTIQUE**

- CONSIDÉRANT le mandat confié au CLD pour la stratégie touristique et la gestion des mandats de l'OTCS;
- CONSIDÉRANT que le mandat confié était de deux ans avec réévaluation après reddition de comptes;

**2010-09-19**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny mette sur pied un comité d'étude sur le mandat à octroyer à l'organisme régional assumant la gestion de divers mandats en matière de tourisme : accueil, promotion, commercialisation et/ou développement touristique.

**QUE** la MRC de Montmagny mandate Mme Marie-Eve Proulx, M. Réal Bolduc, M. Pierre Thibaudeau, M. Émile Tanguay, M. André Clavet, M. Frédéric Poulin, M. Richard Galibois et M. Gaston Caron, pour siéger au sein du comité.

**ADOPTÉ**

## **7. CORRESPONDANCE**

### **7.1 DEMANDE D'APPUI À BOMBARDIER**

- CONSIDÉRANT que l'entreprise mondiale Bombardier Transport est établie au Kamouraska;
- CONSIDÉRANT que cette entreprise a pris naissance dans la région de Kamourska afin de livrer une bonne partie des wagons de métro de Montréal au milieu des années soixante-dix;
- CONSIDÉRANT que Bombardier Transport contribue de façon importante au rayonnement de La Pocatière et du Kamouraska;
- CONSIDÉRANT que la présence de Bombardier Transport a permis le développement de plusieurs entreprises satellites et la construction d'une véritable expertise en technologie physique, en métallurgie et en soudage au laser;
- CONSIDÉRANT qu'au terme d'une longue attente, la Société de transport de Montréal lancera à l'automne prochain un nouvel appel d'offres international pour le remplacement des voitures du métro de Montréal;
- CONSIDÉRANT que ce retour à la case départ prolonge de douze à vingt-quatre mois l'attribution du contrat, engendre des mises à pied imminentes à l'usine de La Pocatière et risque d'affaiblir le tissu

entrepreneurial autant au Kamouraska, au Bas-Saint-Laurent que dans Chaudière-Appalaches;

- CONSIDÉRANT l'appui manifesté et les investissements réalisés de la part des partenaires socioéconomiques de la région pour soutenir Bombardier Transport au fil des ans;
- CONSIDÉRANT qu'à nouveau, l'avenir du maintien des installations de Bombardier Transport à La Pocatière est en jeu et que les dommages collatéraux s'inscrivent bien au-delà des impacts économiques;

2010-09-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny souhaite par cette résolution signifier son soutien auprès des travailleurs de Bombardier Transport ainsi qu'à leurs familles.

**QUE** la MRC de Montmagny s'engage dans les prochaines semaines à s'unir aux acteurs de la région dans leurs efforts d'initier des mesures pour palier les départs annoncés et pour contrer les effets appréhendés d'une perte d'expertise et des savoir-faire dans ce domaine.

**ADOPTÉ**

## 8. **FINANCES**

### 8.1 **COMPTES DE SEPTEMBRE 2010**

2010-09-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
I1000656	101,76	Télus Québec
I1000657	374,31	Télus Mobilité
I1000658	322,69	Visa
I1000659	331,18	Télus Québec
C1000660	686,10	Dubé, Stéphane
C1000661	107,42	Desrosiers, Jean-Guy
C1000662	1 935,75	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1000663	64,00	Labrador Laurentienne inc.
C1000664	1 473,01	Inspec-Sol inc.
C1000665	5 079,38	Génivar, société en commandite
C1000666	1 467,38	Kamco Construction inc.
C1000667	205,43	Cytech Corbin
C1000668	578,16	Receveur général du Canada
C1000669	7 703,00	Programme RénoVillage
I1000670	577,26	Revenu Canada
I1000671	7 200,99	Revenu Canada
I1000672	7 943,03	Ministre du Revenu du Québec
I1000673	245,72	Comm. adm. de régime de retraite et
C1000674	303,17	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000675	1 292,50	Desjardins Sécurité financière
C1000676	3 158,56	SSQ – Investissement et retraite
C1000677	469,54	Fédération québécoise des municipalités
C1000678	55,10	Société canadienne des postes
C1000679	50,00	Ville de Montmagny
C1000680	71,96	Infotech
C1000681	39,00	L'Épi d'or – Boulangerie Pâtisserie
C1000682	6,65	Aubé, Luca
C1000683	15,24	Centre de service François Côté

C1000684	1 689,18	IDC Informatique
C1000685	3 454,61	SSQ – Groupe financier /Ass. coll.
C1000686	58,70	Québec Linge, service d’uniformes
C1000687	30,48	Sani-Fontaines inc.
C1000688	59,86	Hallé, Laurence
I1000689	827,37	Télus Québec
I1000690	1 944,85	Hydro Québec
C1000691	150,00	Fonds de l’information foncière
C1000692	10 791,83	Servitech inc.
C1000693	10 158,75	Les Concassés du Cap inc.
C1000694	4 688,00	Fonds Écomunicipalité IGA
C1000695	19 975,00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1000696	846,56	Comaq
<b>TOTAL</b>	<b>96 203,48 \$</b>	

**QUE** la liste des comptes à payer de septembre 2010 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 96 203,48 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 8 SEPTEMBRE 2010**

Un état des revenus et dépenses au 8 septembre 2010 est déposé au conseil pour information.

### **9. RAPPORT DES COMITÉS**

### **10. VARIA OUVERT**

#### **10.1 INSPECTEUR AGRAIRE ET AUTRE**

Une réunion des directeurs généraux des MRC aura lieu le 16 septembre 2010 et ce sujet est inscrit à l’ordre du jour.

#### **10.2 PROGRAMME DES MUNICIPALITÉS TRÈS DÉVITALISÉES**

- CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2009-06-09 et 2010-08-08 de la municipalité de l’Isle-aux-Grues;
- CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-09-07-13 de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

**2010-09-22**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

**D’ACCEPTER** la modification de la demande d’aide financière au programme « Fonds de soutien aux municipalités très dévitalisées », laquelle passe de 35 000 \$ à 8 000 \$ pour l’achat d’équipements incendie;

**D’APPUYER** la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud dans sa demande d’aide financière au Programme « Fonds de soutien aux

municipalités très dévitalisées », pour l'acquisition d'une autopompe-citerne au coût de 220 000 \$ payable par règlement d'emprunt financier sur 15 ans.

**ADOPTÉ**

### **10.3 COURS D'EAU SAINT-PAUL-DE-MONTMINY – TRAVAUX**

Considérant la correspondance transmise relativement à une problématique d'érosion à deux propriétaires riverains d'un cours d'eau dans la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy;

**2010-09-23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC s'assure que les travaux recommandés soient réalisés et, à défaut d'entente avec les citoyens, les effectuent et transmette une quote-part à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

**ADOPTÉ**

### **10.4 INTERNATIONAL DE TRAÎNEAUX À CHIENS**

Les municipalités ont reçu une demande de commandite pour l'édition de janvier 2011. Il est convenu que chacune étudie la demande localement.

La MRC prendra une décision dans le cadre de l'étude du budget 2011 qui aura lieu en octobre et novembre 2010.

### **10.5 MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

**2010-09-24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** M. Yves Laflamme, maire de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, soit mandaté pour siéger sur le Comité consultatif agricole (CCA) pendant l'absence de M. Rosario Bossé.

**ADOPTÉ**

### **10.6 ENTENTE AVEC LA SIQ – ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER**

- CONSIDÉRANT les discussions et les échanges avec la SIQ depuis plusieurs mois en vue d'héberger son client dans les locaux de l'Édifice Amable-Bélanger ;
- CONSIDÉRANT que des plans et devis conformément aux spécifications d'aménagement indiqués aux C-1, C-2 et C-3 ont été élaborés par nos professionnels et que les prix pour la location ont été également fournis à la SIQ;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny confirme son intérêt de louer les lieux au client de la SIQ et que nous sommes en attente de leur décision;

**2010-09-25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires avec la Société Immobilière du Québec (SIQ) pour et au nom de la MRC de Montmagny pour la location des espaces requis conformément aux documents C-1, C-2 et C-3 pour les espaces bureaux, les espaces communs, l'espace entrepôt et l'enclos grillagé.

**ADOPTÉ**

**10.7 MEMBRES DU COMITÉ DU BUDGET 2011**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny entreprendra ses travaux pour l'adoption du budget lors de la session statutaire du 24 novembre prochain;

**2010-09-26**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** MM. André Clavet, Gilles Giroux, Émile Tanguay, Jean-Guy Desrosiers et Léon Laverdière soient les maires nommés sur le Comité budget et que ce comité soit un comité rémunéré.

**ADOPTÉ**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2010-09-27**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 22h.

**ADOPTÉ**

---

Jean-Guy Desrosiers, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. générale

